néanmoins, lord De Grey n'a pas hésité à les communiquer au parlement anglais avec certains autres détails au sujet de la quote-part que le peuple de ce pays aura à fournir aux défenses de la province. Les ministres n'ont pas manqué de tirer le meilleur parti possible de ces nouvelles. Ils y ont vu un excellent prétexte pour proposer la question préalable, afin de pouvoir, ont-ils dit, clore le débat aussitôt que possible et se rendre en Angleterre, sans délai, pour sauver le pays d'une très prochaine invasion! Le télégramme avait causé une grande sensation dans cette chambre. On se rappelle encore que pendant que le député de West Middlesex (M. SCATCHERD) était occupé à commenter ces nouvelles, l'hon. président du conseil se leva pour annoncer à la chambre qu'il avait expédié un télégramme à New-York, pour apprendre d'une manière précise les faits qui se rapportaient au crédit de £50,000 voté par le gouvernement impérial. L'hon. monsieur ajouta qu'on l'avait informé que la somme n'était pas £50,000, mais

L'Hon. Proc.-Gén. MACDONALD-

£30,000.

L'Hon. M. HOLTON-£200,000. Or, M. l'Orateur, ces débats tels que publiés au long font voir à l'évidence qu'il n'y aura que £50,000 de portés au budget de cette année. La dépense sera, parait-il, de £200,000 répartis sur quatre années, à commencer de la présente. Il semblerait, d'après ces faits, que le gouvernement impérial n'envisage pas le danger comme assez menacant pour que les affaires du parlement soient subitement suspendues, afin de permettre aux ministres de se rendre sans retard en Angleterre pour y régler la question des défenses du pays. (Ecoutez!) C'est au moins ce que l'on doit inférer du fait qu'il distribue ces £200,000 sur une période de quatre Mais ce n'est pas tout encore, car des débats sur cette question à la chambre des lords nous révèlent des choses étonnantes. Nous nous rappelons avec quelle ténacité notre gouvernement a refusé de nous communiquer les renseignements nécessaires pour nous guider dans cette discussion, et s'est efforcé, en l'absence de ces renseignements, de faire valoir la question des défenses du pays pour engager les députés de cotte chambre à voter le projet de confédération. (Ecoutez!) Or, je prétends qu'en tant qu'il s'agit des affaires du Canada, nos ministres sont tenus de nous fournir des renseignements aussi complets que l'est le gouver-

nement impérial lorsqu'il s'agit des affaires de l'Angleterre, dans tous les cas où l'intérêt public ne s'y oppose pas. (Ecoutes!) Eh bien ! nous voyons que ce débat a sugi il y a déjà quelques semaines d'une manière incidente à la chambre des lords, sur la motion de lord LYVEDEN à l'effet d'obtenir des renseignements sur le sujet, et qu'à cette occasion le gouvernement s'est empressé de donner les explications les plus amples, lesquelles ont fait conneître des faits étonnants relativement aux négociations entamées avec notre gouvernement sur la question des défenses du pays-faits que l'on a soigneusement pris garde de nous cacher. En réponse à lord Lyveden, le comte De Grey dit :--

"Le gouvernement a entrepris d'améliorer les fortifications de Québec qui ont toujours été considérées comme partie des défenses impériales, et qui, bien que très puissantes autrefois, exigent, comme les autres fortifications, qu'on les perfectionne pour qu'elles puissent marcher de pair avec les progrès de l'art de la guerre.—L'on a proposé au gouvernement canadien d'entreprendre les fortifications de Montréal et des points exposés à l'Ouest. Le gouvernement canadien connaît les obligations qui lui incombent, et n'attend pour commencer ces travaux que l'autorisation de son parlement."

Notez bien ceci, M. l'ORATEUR, le gouvernement canadien est prêt à entreprendre les fortifications de Montréal et des points exposés à l'ouest. (Ecoutez!) Voici donc ce que nous apprend le comté DE GREY : que nos ministres ont conclu cette convention, pourvu qu'ils puissent obtenir du parlement canadien l'autorisation de faire toutes les dépenses nécessitées par l'établissement de fortifications permanentes à l'ouest de Québec. (Ecoutes!) Cependant, monsieur l'ORA-TEUR, bien que nous ayions presque chaque jour demandé ces renseignemants, l'on a refusé constamment de nous les communiquer. Heureusement qu'avant la clôture de ce débat, nous avons appris de la bouche même du secrétaire de la guerre que nos ministres se sont engagés à grever les ressources de ce pays à un chiffre inconnu pour construire des fortifications par toute la province, sauf Québec. Ils ont consenti à cette proposition, à la condition que le parlement l'approuve; or, c'est cette approbation qu'ils n'osent pas demander avant l'adoption définitive des 72 résolutions, afin de pouvoir prolonger de quelques mois leur existence politique. (Ecoutez!) La somme qu'il faudra pour les fortifications permanentes est